

Lettre au Conseil fédéral : Changement d'attitude en ce qui concerne les réfugié.e.s palestinien.ne.s

30.05.2018

Categories: BDS-Arguments, Réfugiés palestiniens

Bâle, le 29 mai

Déclarations du Conseiller fédéral Cassis sur l'UNRWA et les réfugié.e.s palestinien.ne.s

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Dans une interview accordée à l'Aargauerzeitung le 17 mai 2018, le conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du ministère des Affaires étrangères, a déclaré que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient (UNRWA) contribue à la poursuite du conflit au Moyen-Orient en empêchant l'intégration des réfugié.e.s palestinien.ne.s dans les pays d'accueil. Le conseiller fédéral Cassis a affirmé que le travail de l'UNRWA dans les camps de réfugiés maintiendrait l'illusoire "rêve de retourner en Palestine". La solution consisterait à son avis à redoubler les efforts pour intégrer les réfugié.e.s dans leur pays d'accueil plutôt que de soutenir l'UNRWA.

Nous trouvons que ces déclarations sont très inquiétantes. Elles sont en contradiction flagrante avec la position de la Suisse sur le conflit au Proche-Orient, qui reconnaît le statut des réfugié.e.s palestinien.ne.s et prévoit explicitement une solution juste et négociée à la question des réfugiés dans le cadre d'une solution globale au conflit au Proche-Orient. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à vous avec les questions et la demande d'éclaircissement suivantes :

1. La déclaration du conseiller fédéral Cassis remet-elle en cause la reconnaissance du statut de réfugié palestinien ? Y a-t-il eu un changement d'attitude et de politique étrangère de la Suisse à cet égard ?
2. Ces positions sur la question du droit au retour des Palestiniens signifient-elles que la Suisse refuse ce droit reconnu dans la résolution 194 de l'ONU ? La Suisse remet-elle en question la mise en œuvre des résolutions de l'ONU sur les réfugié.e.s palestinien.ne.s ?
3. Les critiques adressées à l'UNRWA signifient-elles que la Suisse reconsidère son soutien financier ?
4. Le 18 mai, Alain Berset, le président du Conseil fédéral suisse, a fait une déclaration qui diverge avec les déclarations du conseiller fédéral Cassis. Cela signifie-t-il qu'il existe différentes positions au Conseil fédéral ? Dans l'affirmative, quelle est la position officielle de la Suisse ?

Le 18 mai 2018, le Conseil des droits humains de l'ONU a adopté une résolution visant à envoyer une

commission pour mener une enquête sur les attaques actuelles de l'armée israélienne contre les manifestants civils dans la bande de Gaza. La Suisse s'est abstenue.

1. Cette abstention n'est-elle pas en contradiction avec l'appel répété dans la communication du DFAE du 15 mai en faveur d'une enquête internationale et indépendante sur les événements actuels à Gaza ?
2. La position de la Suisse concernant le respect du droit international humanitaire dans la bande de Gaza occupée a-t-elle changé ?
3. L'abstention mentionnée ci-dessus indique-t-elle un changement de cap sur la question des enquêtes et de la condamnation d'éventuelles violations du droit international et du droit humanitaire par Israël ? Comment faut-il évaluer cette décision dans le contexte du comportement de la Suisse lors des votes sur des initiatives similaires au Conseil des droits humains ?